

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 01/07/2013

Date de la convocation:
17/06/2013

Date d'affichage:
18/06/2013

L' an 2013 et le 1 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, M. CONUECAR Nestor à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER Willy, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SITTER Picrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Secrétaire de séance :
M. LIEHN Gilbert.

Réf : 110.2013
Vote : A la majorité
Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

110.2013 : Ressources humaines - Emploi : Conventionnement de partenariat avec l'association intermédiaire Réussir à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant que l'association d'insertion Réussir répond à un intérêt général en œuvrant pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs du territoire de l'arrondissement de Wissembourg et en particulier sur le territoire de Sauer-Pechelbronn,

Considérant les besoins en personnel de la communauté de communes et la vocation d'intérêt général de ses actions, et le recours aux services de l'association pour la mise en œuvre de contrats aidés et de manière plus générale la politique d'insertion professionnelle,

Considérant que M. Alfred Kreiss, vice-président à la communauté de communes et par ailleurs président de l'association d'insertion Réussir, a quitté la salle et n'a pris part ni à la présentation de ce point, ni au débat, ni au vote,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention de partenariat avec l'association intermédiaire Réussir de Woerth, formalisant les actions menées conjointement en faveur de l'insertion professionnelle sur le territoire.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/07/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :